



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 10 -15122022

## Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Affiché le  
ID : 026-212602643-20221215-DEL\_10\_15122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 07/12/2022
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : T SERRE
BOLLARD Éric	X			Arrivé à 20H30	
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		

**OBJET : bons d'achat fin d'année 2022 pour les personnes âgées**

Monsieur le Maire informe que le CCAS (bénévoles et membres du Conseil) ont décidé pour cette fin d'année 2022 d'offrir des bons d'achat d'une valeur de 30 euros. Le « panier Noël » sera remplacé par 3 bons d'achat à utiliser dans les commerces de la commune, partenaires de l'opération. Ces 3 bons d'achat d'une valeur de 10€ seront remis aux personnes de plus de 70 ans (nés avant 1953) inscrites sur les listes électorales et à tous les résidents de la MARPA au jour de la distribution

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

**APPROUVE** la décision du CCAS quant aux présents de fin d'année pour les personnes âgées dans les conditions énoncées

**AUTORISE** le Maire à procéder aux mandatements des bons auprès des commerces partenaires

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE



Le Maire  
Olivier SALIN

**Résultat du vote**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0